AÏKIDO CLUB DE SAINT MARCELLIN

Saint Marcellin le 04 sept 2017

Madame, Monsieur, cher adhérent,

Nous voici déjà à l’approche de la rentrée qui se fera le mercredi 06 septembre 2017 pour les anciens adhérents et aux journées portes ouvertes du 13 sept et du 22 sept 2017 pour les nouveaux arrivants.

**Les cours** reprendront avec des horaires suivants les mercredis et vendredis.

* les enfants de 17h30 à 18h30(1),
* les ados de 18h30 à 19h30,
* les adultes et ados de 19h30 à 21h30.

Le cours d’armes en liaison avec l’aïkido aura lieu un samedi par mois de 16h30 à 18h00

**Les inscriptions** se feront, dès réception de ce courrier, jusqu’au **27 octobre dernier délai**. Les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés.

* Si vous êtes **nouvel adhérent**, Il vous est demandé de vous rendre auprès d’un médecin afin d’établir **la visite médicale d’aptitude** à la pratique de l’Aïkido le plutôt possible**.**
* Si vous **renouvelez** votre inscription, en vertu de l’évolution des textes de lois sur les certificats médicaux (qui seront valable 3ans) vous devez conformément aux dispositions de l’article D.231-1-4 du code du Sport remplir le questionnaire de santé joint, et selon le résultat nous **fournir le coupon « Attestation de santé »** présent sur la fiche d’inscription ou le certificat médical approprié.

**Vous avez toujours la possibilité de remplir directement le document en version informatique avant de l’imprimer.**

N’oubliez pas que le certificat médical est obligatoire pour obtenir une licence FFAB. (*Fédération Française d’Aïkido et de Budo*).

**La cotisation** devra être payée en totalité **avant le 27 octobre**. Pour les collégiens une partie de la cotisation pourra être payée avec le « PACK rentrée » du département de l’Isère, pour les lycéens avec la carte « MRA »de la Région Auvergne Rhône Alpes. Si vous ne possédé pas les chéquiers du « PACK rentrée » ainsi que la carte « MRA » lors du dépôt de votre dossier, un chèque de caution vous sera demandé et vous sera rendu lors de la fourniture de ceux-ci.

Comme chaque année, la municipalité a organisé **le forum des associations ce dimanche 3 septembre2017** à la salle du Forum et à la salle polyvalente. Nous tenions à remercier les enseignants pour l’organisation de la démonstration ainsi que les adhérents venus portés mains fortes au stand et sur le tatami pour cette journée qui fût une réussite.*)*.

En espérant que vos vacances se sont passées comme vous le souhaitiez et que la reprise de vos activités scolaires ou professionnelles se fasse dans les meilleures conditions.

Le président

1. 17h30 sur le tatami (prévoir 15 mn avant pour se changer)

Aïkido club de st Marcellin

Maison des associations 9 rue du colombier 38160 Saint Marcellin

Association loi 1901 N°W381001720

Club affilié à la Fédération Française d’Aïkido et de Budo elle-même agrée jeunesse et sport

AIKIDO Club de saint Marcellin





9 rue du Colombier 38160 st Marcellin

Tel dojo - 04 76 64 19 78

http://www.aikido-saint-marcellin.fr

**Horaires des cours :**

Les cours d’aïkido, tous niveaux confondus, ont lieu les jours suivants : **Mercredis** et/ou **Vendredis** selon les horaires suivants :

17h30 à 18h30 : cours enfants (à partir de 8 ans)

* 18h30 à 19h30 : cours adolescents
* 19h30 à 21h30 : cours adultes

Les **Samedis** (une fois par mois) de 16h30 à 18h00 pour les adultes et ados, cours sur la pratique des armes en liaison avec l'**Aïkido** à mains nues, en particulier le **bokken** (sabre).

**Aides possibles acceptées par le Club :**

Le **Coupon Sport** pour les *enfants* de 3 à 11 ans scolarisés en école primaire et résidant à St Marcellin.

*Renseignements*:

Service vie Sportive tel 04 76 38 50 12

http://www.saint-marcellin.fr/ma-ville/sport

Le **Pack’ LOISIRS** pour les *collégiens* (19€ de réduction : adhésion à un club sportif 15€ + découverte sportive 4€)

La **carte M’ra** pour les *lycéens*

(30€ de réduction).

**Tarifs et Cotisation au Club [valable pour tous les cours de la semaine]**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Adulte | 95€ | 36€\* + 59€\*\* |
| Enfant | 70€ | 26€\* + 44€\*\* |
| 2ème enfant de la même famille | 60€ | 26€\* + 34€\*\* |
| 3ème enfant de la même famille | 50€ | 26€\* + 24€\*\* |
| 4ème enfant de la même famille | 42€ | 26€\* + 16€\*\* |
| Dirigeant | 95€ | 61€\* + 34€\*\* |
| Ados / Etudiant(e) / chômeur | 80€ | 31€\* + 49€\*\* |

 \* licence et assurance \*\* cotisation à l'association

Le paiement par chèque (à l’ordre de **l’Aïkido Club de Saint-Marcellin**) ou par espèce sera à remettre dès l’inscription.

La cotisation devra être payée en totalité avant le 1er novembre.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte.







**Remarque :**

Est considérée comme **Adulte** la personne née **avant** le 1er juillet 2004

Est considérée comme **Enfant** la personne née **après** le 1er juillet 2004

****

**Equipement :**

Un kimono et un t-shirt blanc pour les femmes, des tongs ou zoris.

Pour la sécurité de tous, le port de bijoux sur le tatami est interdit.

Pour des raisons d’hygiènes il est demandé à chacun d’avoir les pieds propres. Au besoin les douches des vestiaires sont à disposition, pensez dans ce cas à apporter une serviette.

**Stages :**

Les stages effectués durant l’année sont remboursés par le club dans la mesure des fonds disponibles.